

Déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève

Réf : articles L133-1 à L133-10 du code de l'éducation

Tout enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans être
préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire

Tous les champs ci-dessous sont à renseigner obligatoirement

Fiche devant être réceptionnée par l'inspection académique de la Haute-Garonne
au plus tard 48 heures avant la date déterminée par le préavis de grève
(délai comprenant un jour ouvré)

-par voie postale (Inspection académique de la Haute-Garonne - Cité administrative -
Bâtiment F - Boulevard Armand DUPORTAL - Service STG - BP 40303 - 31003 TOULOUSE Cedex 6)

-par télécopie au 05-34-44-88-01 :

**NB : Ce numéro de télécopie est le seul à pouvoir être utilisé et a été spécialement mis en place pour la
gestion des déclarations d'intention lors des mouvements de grève. Il ne sera pas opérationnel en dehors de ces
périodes.**

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

•Nom de jeune fille :

•Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement le jour de la grève :

Attention : Pour les enseignants qui ont plusieurs affectations ou les personnels remplaçants (ZIL ; brigade, etc.)
indiquer l'école d'exercice des fonctions le jour de la grève -

Commune :

Circonscription : HG.....

Dénomination précise de l'école :

Numéro d'immatriculation de l'école (RNE) :

Nature de l'école (maternelle ou élémentaire) :

Cochez la case correspondante si vous relevez de l'une des catégories suivantes :

Personnel RASED.....

Personnel ZIL..... Nom de l'enseignant remplacé.....

Personnel Brigade..... Nom de l'enseignant remplacé.....

Personnel animation soutien..

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le
à partir de.....heures.....

A, le.....

SIGNATURE OBLIGATOIRE